Image not found or type unknown

CITATION A PREVENU SANS MOTIF

Par **Mioumiou**, le **11/03/2016** à **23:00**

Bonjour et merci d'avance de votre éclairage : je viens de recevoir une citation à prévenu (Tribunal de police) via huissier, mais sans motif. Je ne sais absolument pas de quoi il s'agit. Est-ce normal ? La citation est-elle nulle car sans objet ? Que faire ?

Avec mes remerciements,
Mioumiou.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés